

**BRANCHE DE L'AIDE A DOMICILE****LES EMPLOYEURS SE FELICITENT DE L'ISSUE DES NEGOCIATIONS AVEC LE GOUVERNEMENT EN MATIERE DE POLITIQUE SALARIALE**

La Commission Nationale d'Agrément (CNA) a rendu, lundi 17 novembre 2008, un avis favorable à l'agrément de l'avenant salarial signé le 22 octobre 2008 par les partenaires sociaux : les fédérations d'employeurs réunies au sein de l'USB-Domicile (A DOMICILE Fédération Nationale, ADESSA, ADMR, FNAAFP/CSF et UNA) et trois organisations syndicales de salariés (CFDT, CFTC et UNSA SNAPAD). L'arrêté d'agrément a ensuite été signé par Xavier Bertrand, Ministre du Travail, des Relations Sociales et de la Solidarité. Les employeurs se félicitent de cette avancée qui sort la branche d'une situation salariale critique.

Cet avenant contient deux mesures :

- Augmentation rétroactive de 1.38% de la valeur du point, le portant à 5.254€, à compter du 1<sup>er</sup> avril 2008.
- Modification rétroactive des grilles A et B : à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2008, augmentation des premiers coefficients afin que tous les salaires se situent au dessus du SMIC.

Jusqu'à ce jour, 38% des salariés de la branche de l'aide à domicile, soit 83 000 personnes physiques, avaient un salaire conventionnel inférieur au SMIC. Cette situation salariale ne faisait que freiner le recrutement des personnels nécessaires, leur fidélisation, ainsi que la valorisation de leurs emplois, au moment même où les besoins n'ont jamais été aussi importants.

La décision de Xavier Bertrand d'agréer aujourd'hui cet avenant permet de débloquent une situation figée depuis plusieurs mois et répond en partie aux objectifs affichés par le Gouvernement dans le secteur des services à la personne en matière de politique salariale.

L'USB-Domicile se félicite donc de cette évolution. Elle souhaite que, dans les années à venir, le volontarisme du Gouvernement en matière de politique salariale se poursuive, de façon à répondre aux enjeux de recrutement et de professionnalisation du secteur.

**Contacts presse**

**ADMR** : Annie MOREL - 01.44.65.55.46 - [amorel@admr.org](mailto:amorel@admr.org)

**ADESSA** : Didier DUPLAN – 01 44 52 82 82 – [d.duplan@federation-adessa.org](mailto:d.duplan@federation-adessa.org)

**A DOMICILE** : Agnès GORCZYCA – 01 49 23 75 50 – [a.gorczyca@fede-adomicile.org](mailto:a.gorczyca@fede-adomicile.org)

**FNAAFP CSF** : Claire TELLIER - 01 44 89 86 86 - [ctellier@fnaafp.org](mailto:ctellier@fnaafp.org).

**UNA** : Mélodie DENEUVE – 01 49 23 82 57 – [m.deneuve@una.fr](mailto:m.deneuve@una.fr)

